



Du 25/04/2019 au 26/04/2019

FEEBat 5 A – Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : recherche de performance et du confort d'usage. Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe



LE CONTEXTE

La transition énergétique du bâtiment bat son plein, les propriétaires de passoires thermiques se ruent sur les travaux, c'est le moment de faire des affaires.

Profitez de cette situation pour offrir à vos maîtres d'ouvrage le bénéfice du crédit d'impôt transition énergétique - CITE - sur les audits énergétiques.

Pour cela vous aurez suivi avec bonheur les modules FEEbat 5A et 5B proposés par notre organisme.

RÉSUMÉ COURT

Préparer la Maîtrise d'œuvre au facteur 4 de la rénovation de bâtiment

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable d'intégrer les problématiques d'une enveloppe performante : existant, usage, hiver/été
Connaître les solutions techniques en vue d'une performance de l'enveloppe spécifique au projet de rénovation

Connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies liés à l'environnement et au programme fonctionnel du projet

Choisir l'outil d'aide au projet de rénovation thermique adéquat : leurs avantages/inconvénients en fonction d'objectifs visés

Savoir formuler des scénarios de rénovation de l'enveloppe appropriée et intégrer la rénovation par étapes

PUBLICS CONCERNÉS

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie

PRÉ-REQUIS

Etre architecte, ingénieur ou technicien du bâtiment avec une expérience en construction et/ou en réhabilitation. Connaître les enjeux d'une rénovation de bâtiment concourant à la performance énergétique (réglementation, notion de perméabilité...).

PÉDAGOGIE

2 journées avec alternance d'apports théoriques sous forme d'exposés, de vidéo-projections, d'exercices de validation à partir de cas concrets.



Du 25/04/2019 au 26/04/2019

FEEBat 5 A – Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : recherche de performance et du confort d’usage. Analyse du bâti, élaboration d’un programme et conception de l’enveloppe



VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement par demi journée - Attestations de présence et de fin de formation.

PROGRAMME

I - Analyse du Bâti et des besoins usagers

Elaborer un diagnostic énergétique global du bâti

- Identifier les principales causes de déperditions thermiques. Exemple d’un diagnostic thermique – comparatif de différents logiciels. - Etablir un bilan des systèmes et des équipements existants. - Elaborer des scénarios hiver/été. - Répertorier les pathologies liées à l’environnement et au programme fonctionnel existant.

Identifier et faire émerger les besoins des usagers sur leur habitation (rénovation, embellissement ...).

Rédiger le programme.

II – Conception d’une enveloppe performante

Choisir l’outil de simulation thermique adéquat en fonction du projet/bâti.

Distinguer et connaître les grands principes de rénovation de bâtiment selon leurs typologies

- Les grandes phases historiques de logement et leur typologie thermique (individuel et collectif). - Les technologies / matériaux de rénovation de l’enveloppe. - Les stratégies de rénovation d’enveloppe par typologie de logement et par étapes.

Etude de cas d’une conception d’enveloppe performante et d’amélioration du confort.

- Elaborer des scénarios de rénovation de l’enveloppe. Visualiser et quantifier des choix à l’aide des outils de simulation. ?Séquencer la rénovation de l’enveloppe par étapes (arbre de décisions). - Intégrer la gestion du confort estival et des surchauffes d’un bâtiment basse consommation.

INTERVENANTS



Du 25/04/2019 au 26/04/2019

FEEBat 5 A – Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : recherche de performance et du confort d'usage. Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe



Vincent COLIATTI, Terranergie, ingénieur énergie, matériaux bio-sourcés

Véronique GALMICHE, architecte, modératrice

ORGANISME DE FORMATION

CLASSE 4 - 12 grande rue, 55140 BUREY-LA-CÔTE
"déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41 55 00330 55 auprès du préfet de région lorraine".
Organisme référencé au DATA DOCK - Siret : 493 114 375 00014 - APE : 804C

CONTACT

Véronique Galmiche, déléguée générale | 03 29 90 86 00 | vega.architecte@free.fr

DATE(S) FORMATION

jeudi 25 avril 2019 - vendredi 26 avril 2019

DURÉE DE LA FORMATION ET HORAIRES

2 journées de 7 heures, soit 14 heures | De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

LIEU DE LA FORMATION

Atelier de l'ALEC Nancy Grands Territoires, 10 promenade Emilie du Châtelet, 54000 Nancy

COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation s'élève à 500 € net de taxe (organisme non soumis à la TVA) *
* Le déjeuner n'est pas compris



Du 25/04/2019 au 26/04/2019

FEEBat 5 A – Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : recherche de performance et du confort d'usage. Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe



FICHE D'INSCRIPTION

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Activité :

N° siret :

Courriel :

Effectifs :

Code NAF :

organisme collecteur ou paritaire agréé (fond d'assurance formation) :

PARTICIPANT

Civilité :

Nom :

Qualification :

Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Coût pédagogique	500 € (500 € pour les adhérents à Classe 4)
Total	500 (500 € pour les adhérents à Classe 4)

Je m'inscris à la formation "FEEBat 5 A – Rénovation à faible impact énergétique de bâtiments existants : recherche de performance et du confort d'usage. Analyse du bâti, élaboration d'un programme et conception de l'enveloppe" (jeudi 25 avril 2019, vendredi 26 avril 2019) et je joins un chèque de 500 € net de taxe à l'inscription.

j'accepte de recevoir des informations concernant les formations de Classe 4

Bon pour accord, à le

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par

l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

